# COMMUNE DE RENCUREL (ISERE) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Fabrice RENCUREL,

Excusée: Mme Marylène SERRAT, Cécile BRAIDA,

Secrétaires de séance : M. PILARSKI Patrick et Mme Mylène BORRELLI. Pouvoir de Mme Cécile BRAIDA est donné à M. Patrick PILARSKI

Demande à rajouter l'engagement des dépenses avant le vote du budget, la demande de gérance de la salle hors sac et une décision modificative du budget.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

# 1. SEDI enfouissement des réseaux secs, chemin des Gondrands

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux secs au chemin des Gondrands discuté lors du Conseil du 8 novembre 2016 et du 15 décembre 2016.

#### SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 72 753 €
2 - le montant total de financement externe serait de : 72 753 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : 0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 72 753 € Financements externes : 72 753 € Participation prévisionnelle :  $0 \in$ 

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €

#### SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :
2 - le montant total de financement externe serait de :
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :
8 639 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, à l'unanimité, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 9 364 € Financements externes :  $0 \in \mathbb{R}$  Participation prévisionnelle : 9 364 € (Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 755 €

# 2. Travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus en Mairie afin de continuer les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés accepte :

- le devis de Loic Le Ruyet pour un montant de 7 998.90 € TTC pour les wc de la salle intergénérationnelle ;
- le devis de FLTP pour un montant de 3 080,00 € HT pour les raccordements des évacuations de la salle intergénérationnelle et des wc publics au réseau d'assainissement.
- Le devis de ETPE pour un montant de 6 170,00 € HT pour l'aménagement extérieur d'accessibilité du la salle intergénérationnelle et des wc publics

#### 3. Travaux sur la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des devis reçus sur le programme de voirie communale. Deux devis sont parvenus en Mairie : Ets Eurovia pour un montant de 32 197.15 HT et Ets Chambard pour un montant de 31 336.00 € HT.

Le Conseil Municipal après débat, décide à l'unanimité de retenir le devis des Ets Chambard d'un montant de 31 336 € HT.

#### 4. Achat de terrain

Monsieur le Maitre rappelle les travaux pour l'élargissement du virage des Rimets (carrefour route de Presles - route des Rimets) qui nécessitaient l'achat de terrain à la famille Glénat des Rieux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le devis du géomètre d'un montant de 837,00 € HT.

Monsieur Christian STANZER informe le Conseil que Mme Alice COLLAVET accepte la proposition d'achat de la commune pour les terrains d'emprise des rochers, à Cordet, pour la somm de 2 500.00 €.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'achat sachant que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

## 5. Travaux d'ouverture d'une porte côté Est du local loué à l'ACCA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ACCA de Re ncurel a formulé une <u>demande</u> d'ouverture d'une porte côté Bourne dans le local qu'elle loue à la Balme dans le bâtiment de la Scie. Monsieur le Maire montre le plan et <u>l'ouverture proposée</u>.

Le Conseil municipal accepte de prendre à sa charge les travaux de la porte (ouverture, menuiserie et pose) demande à monsieur le Maire de recevoir l'association afin de discuter plus amplement des autres travaux.

# 6. Prévoyance et mutuelle

Ce point à l'ordre du jour est reporté à un Conseil ultérieur dans l'attente d'une prise de contact avec la Communauté de Communes et plus particulièrement Madame Geneviève Moreau Glénat.

# 7. Engagement des dépenses avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initiale du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2017.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose donc les inscriptions ci-dessous :

#### Budget commune

Chapitre		Budget 2017	¼ des crédits
20	immobilisations incorporelles	2 000.00	500.00
21	immobilisations corporelles	71 572.00	17 893.00
23	immobilisations en cours	220 273.00	55 068.25

#### Budget eau et assainissement

Chapitre		Budget 2017	¼ des crédits
20	immobilisations incorporelles	0	0
21	immobilisations corporelles	4 600.00	1 150.00
23	immobilisations en cours	201 000.00	50 250.00

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte ces propositions.

#### 8. <u>Délégué suppléant de la commune au Parc Naturel Régional du Vercors</u>

Monsieur Michel Eymard fait part d'une demande de Madame Hélène Luczyszyn d'être déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vercors en remplacement du suppléant en place, M. Pierre Jeanselme.

La demande a été faite auprès de Monsieur Pierre Jeanselme qui est d'accord pour laisser sa place de suppléant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette demande et accepte Madame Hélène Luczyszyn comme suppléante de Monsieur Michel EYMARD

## 9. Rythmes éducatifs rentrée 2018

Un décret ministériel du 27 juin 2017 autorisait les écoles à revenir à la semaine de 4 jours.

Aucune demande n'était parvenue en Mairie avant le Conseil d'école de juin dernier. Cette question n'a donc pas été abordée.

Deux demandes de parents étant intervenues depuis, une réunion publique a été organisée le 2 octobre dernier. Monsieur le Maire revient rapidement sur cette réunion et propose qu'une consultation écrite des parents et des intervenants dans les temps d'activités périscolaires soit organisée.

Le Conseil se prononcera lors de sa prochaine séance sur les objectifs, le contenu et les modalités pratiques de cette consultation.

## 10. Réseau français des villes éducatrices

Report à un autre Conseil

## 11. Demande de gérance de la salle hors sac

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de gérance de la salle hors sac pour la saison d'hiver 2017-2018.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande pour l'instant et précise que dans le cas où la commune souhaite mettre une gérance, il convient de passer une annonce pour mise en concurrence.

## 12. Aliénation des chemins ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'engager la suite de la régularisation des chemins ruraux. Plusieurs chemins sont concernés et il y a lieu de commander le géomètre afin d'établir le dossier d'enquête publique ainsi que le bornage des terrains. Chemin des Glénats (Perriard et Guyon), de la Lauze (Yves Fanjas), de la Barbière (M. Organde), de Ravat, de la Valette, des Repellins à Masson, du Bécha, au Col de Romeyère (Félix Rozand), des Ailes.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis du géomètre afin de commencer le bornage et les dossiers d'enquête publique.

Mandate monsieur le Maire pour avoir sur les chemins concernés, des promesses d'achat des propriétaires riverains qui ont fait une demande de déclassement

#### 13. Programme complémentaire voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des devis réceptionnés pour les travaux de la route de Touron.

Monsieur le Maire donne lecture des montants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise ETPE d'un montant de 8 100 € HT.

## 14. Décision modificative du budget de l'eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide des décisions modificatives suivantes :

Compte 6063 : - 6 000 €

Compte 023 Virement : + 6 000 € Compte 021 Virement : + 6 000 €

Compte 020 Dépenses imprévues : - 50 000 € Compte 2315 Immobilisations : + 56 000 €

# 15. <u>Divers</u>

Séance levée à 21h30

Prochain Conseil: le 7 novembre 2017